

DES INFORMATIONS IMPORTANTES POUR PREPARER LA RENTREE 2023-2024



LA RENTREE DES PRIMAIRES

Le jour de la rentrée, les parents des élèves de primaire sont invités à accompagner leur enfant dans la cour de l'école. Les élèves seront appelés par la directrice et invités à monter seuls en classe avec leur maîtresse.

lundi 4 septembre :

Les élèves seront accueillis selon l'organisation suivante :

CE2- CM1 – CM2 : Rentrée à 8h30

CP – CE1 : Rentrée à 8h50



LA RENTREE DES MATERNELLES : La rentrée des maternelles se fait sur 2 jours.

lundi 4 septembre :

Les élèves de maternelle seront accueillis selon l'organisation suivante (Les noms avec particules sont classés à D) :

- GS : Rentrée à 9h30 (pour les noms de famille de A à J) – fin de la journée à 16h15
- MS : Rentrée à 9h30 (pour les noms de famille de A à G) – fin de la journée à 16h15
- TPS – PS : Rentrée à 9h45 (pour les noms de famille de A à E) – fin de la journée à 16h15

Les élèves présents le lundi 4 septembre, ne viendront le mardi 5 car nous accueillerons la deuxième partie de la classe ce jour-là.

Le jour de la rentrée, les parents des élèves de maternelle sont invités à accompagner leur enfant dans la cour de l'école. Les élèves seront appelés par la directrice et invités à monter en classe avec leurs parents et leur maîtresse.

Tous les élèves auront la joie de se retrouver tous en classe entière le jeudi 7 septembre.

mardi 5 septembre :

Les élèves seront accueillis le mardi 5 septembre selon l'organisation suivante (Les noms avec particules sont classés à D) :

- GS : Rentrée à 9h30 (pour les noms de famille de K à Z) – fin de la journée à 16h15
- MS : Rentrée à 9h30 (pour les noms de famille de G à Z) – fin de la journée à 16h15
- TPS – PS : Rentrée à 9h45 | 5 (pour les noms de famille de F à Z) – fin de la journée à 16h15

Le jour de la rentrée, les parents des élèves de maternelle sont invités à accompagner leur enfant dans la cour de l'école. Les élèves seront appelés par la directrice et invités à monter en classe avec leurs parents et leur maîtresse.

Tous les élèves auront la joie de se retrouver tous en classe entière le jeudi 7 septembre



LES FOURNITURES

Vous trouverez les listes de fournitures des classes sur le site dans les documents de rentrée.

Cette année il n'y a pas la possibilité de commander les fournitures via un site dédié.

Les élèves devront arriver avec leurs fournitures dès le jour de la rentrée.

Les fichiers et livres sont commandés par l'école et seront reportés sur la facture annuelle.



DATES DE REUNIONS DE RENTREE PARENTS-PROFESSEURS (sans les enfants)

TPS – PS – MS – GS – CP : mardi 12 septembre à 18h00 précises

CE1 – CE2 – CM1 – CM2 : jeudi 14 septembre à 18h00 précises

Ces réunions seront suivies d'un verre d'accueil organisé par l'école et l'APEL pour le plaisir de se retrouver.

Cette année nous accueillons de nombreuses familles et cela sera l'occasion de belles rencontres.



RAPPEL DES HORAIRES DE CLASSES

MATERNELLE Lundi, mardi, jeudi, vendredi de à 8h25 à 11h45 et de 13h45 à 16h20	PRIMAIRE Lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h25 à 12h00 et de 13h45 à 16h30 (Sortie échelonnée de 16h25 à 16h30 selon les classes)
GARDERIE Lundi, mardi, jeudi, vendredi à partir de 16h20. Les parents pourront venir chercher les enfants entre 17h15 et 18h.	ETUDE DU SOIR Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 17h00 et 18h

<https://spc-paris.fr/horaires/>

Désormais, tout retard pour venir chercher son enfant après l'heure prévue est facturé 8 euros par ¼ h.

Tout ¼ h commencé est dû.



LA CANTINE

Vos enfants pourront déjeuner à la cantine dès le lundi 4 septembre

Les menus de la semaine peuvent être consultés sur le site : <https://spc-paris.fr/cantine/>

Attention : En maternelle, bien prévenir les enseignantes que votre enfant déjeune à la cantine dès le premier jour d'école.

Vous trouverez la feuille d'inscription pour la cantine dans les documents à télécharger.



L'ETUDE ET LA GARDERIE

Vos enfants pourront aller à la garderie ou à l'étude dès le 4 septembre.

Voir les conditions d'étude en cliquant sur le lien suivant : <https://spc-paris.fr/letude/>

Voir les conditions de garderie en cliquant sur le lien suivant : <https://spc-paris.fr/la-garderie/>

Vous trouverez la feuille d'inscription pour l'étude et la garderie dans les documents à télécharger.



TABLIERS ET TEE SHIRT DE SPORT

Le port du tablier « Saint Pierre de Chaillot » aux nouvelles couleurs de l'école est obligatoire, ainsi que le tee-shirt « Saint Pierre de Chaillot » pour les heures d'EPS du primaire (le mardi).

Vous trouverez toutes les informations sur le lien suivant :

<https://spc-paris.fr/commander-un-tablier/>



L'APEL : Association des Parents de l'Enseignement Libre

Tout au long de l'année scolaire, de nombreux parents apportent leur aide et leur contribution pour offrir aux enfants des moments magiques.

Vous trouverez toutes les informations concernant l'APEL sur le lien suivant : <https://spc-paris.fr/apel/>

Nous sommes ravis de vous accueillir dans un cadre chaleureux. Alors, n'hésitez pas à intégrer l'équipe !

Pour nous rejoindre, veuillez remplir le champ prévu à cet effet dans les documents à télécharger (un par famille).

Nous vous remercions vivement par avance pour votre engagement.



LES PARENTS CORRESPONDANTS DE CLASSE

Le relais de l'APEL est assuré dans chaque classe par deux parents correspondants. Ces derniers font le lien entre les parents, l'enseignant et les élèves délégués sur les questions touchant à la vie de la classe et ses projets.

Ils aident à l'organisation des sorties et activités périscolaires (pour trouver des accompagnateurs, organiser des goûters, transmettre des circulaires, etc...)

Ils participent aussi aux temps forts de l'année (marché de Noël, kermesse, etc...)

Pour devenir parents correspondants, veuillez remplir le champ prévu à cet effet dans les documents à télécharger.

L'APEL organisera plusieurs réunions en cours d'année.

Nous vous remercions vivement par avance pour votre engagement.



L' ASSURANCE

Une assurance scolaire globale est souscrite par l'école auprès de la Mutuelle Saint Christophe. Cette assurance est facturée automatiquement à tous les élèves. Il n'est donc pas utile de souscrire à une assurance scolaire individuelle.

Plus de précisions sur le lien suivant : <https://spc-paris.fr/assurance/>



LES TARIFS et MOYENS DE PAIEMENTS

Nous proposons cette année deux tarifs pour la contribution des familles :

- un tarif standard de **1 325 €**, soit une augmentation modérée d'environ 2% sur l'an dernier.

- un tarif de soutien à l'école de **1 500 €** sur la base du volontariat. Ce tarif viendra soutenir les projets de l'école et aider les familles qui rencontreraient des difficultés à assumer le coût de la scolarité de leurs enfants. Nous remercions par avance les parents qui s'impliqueront dans ce projet.

L'inflation sur les produits alimentaires impacte le prix des repas. Nous avons négocié avec SCOLAREST une augmentation de 9%.

Vous pourrez choisir le mode de paiement sur les documents à télécharger.

Contribution annuelle

- Contribution : 1325 euros / Enfant ou contribution de soutien à l'école de 1500 euros / Enfant
- Cotation APEL : 28 euros / Famille
- Assurance obligatoire : 10 euros / Enfant

Réductions

Une réduction est accordée aux familles : -30% à partir du troisième enfant inscrit dans l'établissement

Acomptes

Les acomptes versés à l'inscription ou à la réinscription (140 €) sont déduits de la facture annuelle. Ces sommes restent acquises à l'école en cas de désistement sauf cas particuliers de déménagement et sur demande écrite.

Sorties et activités

Les activités organisées sur temps scolaire : sorties, intervenants, spectacles, ainsi que les classes de découverte avec ou sans nuitée sont facturées en sus, en fonction du coût réel.

Demi-pension (Contribution annuelle par enfant)

- 1 repas / semaine : 280 euros
- 2 repas / semaine : 560 euros
- 3 repas / semaine : 840 euros
- 4 repas / semaine : 1120 euros
- 5 repas / semaine : 1400 euros (Si inscrit au centre de loisirs)

Etude / Garderie (Participation annuelle par enfant)

- 1 jour / semaine : 220 euros
 - 2 jours / semaine : 440 euros
 - 3 jours / semaine : 660 euros
 - 4 jours / semaine : 880 euros
- Garderie exceptionnelle : 9 euros

Les modifications concernant la demi-pension, la garderie et l'étude pourront s'effectuer à la fin de chaque trimestre pour le trimestre suivant.